



## Contribution de l'AMOPA-LOIRE à la lutte contre l'illettrisme

**Dans un premier temps, cerner la question de l'illettrisme...**

**2013-2014**

### Un terme à définir

L'**illettrisme** concerne un **adulte** qui a été scolarisé en France mais n'a pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul pour être autonome dans les situations simples de la vie courante. Il doit réacquérir et/ou consolider ses compétences de base.

L'illettrisme se distingue donc de l'**analphabétisme** qui s'applique à un adulte n'ayant jamais été scolarisé, et devant tout apprendre.

L'illettrisme est également différent du **français langue étrangère (FLE)** qui s'adresse aux personnes dont le français n'est pas la langue maternelle et qui doivent l'apprendre.

### Un fléau national

Bien qu'il soit en baisse sensible depuis une dizaine d'années, le nombre d'illettrés en France s'élève encore à 2,5 millions de personnes soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans.

Quelques idées reçues sont à combattre :

- cette situation ne touche pas spécifiquement les jeunes puisque 53 % des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans ;
- l'illettrisme n'est pas un phénomène propre aux villes ou aux banlieues dans la mesure où 49 % des illettrés vivent dans des zones rurales ou faiblement peuplées ;
- par définition, ce problème n'est pas spécifique des populations immigrées puisque 71 % des illettrés parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans.

Enfin, il faut avoir présent à l'esprit que 51 % des personnes en situation d'illettrisme exercent une activité professionnelle.

### Une information en direction du grand public et des partenaires potentiels

Pour apporter ces informations nécessaires à la compréhension du problème et sensibiliser les partenaires éventuels, l'AMOPA-LOIRE a organisé un colloque qui s'est tenu à la Maison de l'Université Jean Monnet de St-Etienne le 26 mai 2014.

Devant un public d'une cinquantaine de personnes, Madame Marie-Thérèse Geffroy, présidente de l'**Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - ANLCI**, a rappelé les missions de cette structure créée en l'an 2000 : mesurer l'ampleur du phénomène pour mieux cerner les besoins, coordonner les actions au niveau national et local, évaluer ces actions et faire connaître celles qui font la preuve de leur efficacité.

Elle a également insisté sur les conséquences sociales et professionnelles de l'illettrisme qui reste relativement caché dans la mesure où les personnes qui y sont confrontées font tout pour masquer leurs problèmes et contourner leurs difficultés, afin de passer inaperçues.

La conférence de Madame Geffroy a été suivie de deux tables rondes regroupant, d'une part des acteurs déjà impliqués dans la lutte contre l'illettrisme (Education nationale, Mission locale, CFA du bâtiment, lycées professionnels, médiathèques...), d'autre part des organismes concernés par ce phénomène ou susceptibles de s'engager dans la lutte contre lui (MEDEF, CGPME, COBATY, UPA, Rotary, Lions...).

**Dans un second temps, définir et conduire des actions contre l'illettrisme...**

**2014-2015**

L'AMOPA-LOIRE veut dépasser le stade de la seule réflexion qui est conduite par des instances compétentes, et au contraire s'engager concrètement dans la lutte contre l'illettrisme au plan local.

Pour ce faire, la section de la Loire a constitué un groupe de travail de 4 amopaliens, animé par Mario Lorenzet qui se trouve être également président du **CFA du bâtiment** et du dispositif **L'outil en main**.

Ce groupe de travail s'est transformé en **groupe de pilotage** en s'ouvrant à des personnes directement concernées par l'illettrisme dont Mme Mességué, chargée de mission régionale de l'ANLCI et M. Poinard, directeur du CFA du bâtiment.

Au cours de la période juin 2014-avril 2015, le groupe de pilotage s'est réuni à 4 reprises, ce qui a permis de définir et de préciser un dispositif d'action.

## **Public ciblé**

Dans sa conférence, Mme Geffroy avait défini 2 types d'actions:

- les actions de prévention qui concernent essentiellement les élèves en difficulté pendant le cursus de la scolarité obligatoire. En apportant une aide individualisée dans les processus d'apprentissage, elles contribuent à lutter contre l'échec scolaire et par là même contre l'illettrisme;
- les actions de remédiation qui concernent les jeunes sortis du système scolaire sans maîtriser les compétences de base et de ce fait plus ou moins en situation d'illettrisme.

Les premières sont principalement du ressort de l'Education nationale. Les secondes, en revanche, sont susceptibles d'intéresser des associations, entre autres l'AMOPA dont une des priorités est précisément la défense de la langue française.

Voilà pourquoi l'AMOPA-LOIRE a ciblé la tranche d'âge de 16 à 26 ans qui correspond grosso modo à la période d'apprentissage.

Compte tenu des liens privilégiés que la section de la Loire entretient avec les professionnels du bâtiment, le groupe de pilotage a décidé de cibler dans un premier temps des jeunes concernés par ces métiers.

Pour ce faire le recrutement sera confié à la Mission locale chargée de recenser les jeunes en situation d'illettrisme chez lesquels une réelle motivation pour « s'en sortir » aura été décelée.

## **Des actions prenant appui sur des situations professionnelles pour acquérir et/ou renforcer les compétences de base en français et en mathématiques**

Pour définir le contenu des actions et les démarches à privilégier, un principe fondamental a guidé le groupe de pilotage : prendre appui sur les situations professionnelles.

En effet, pour des jeunes qui ont connu l'échec scolaire avec toutes les conséquences que cela entraîne sur le plan psychologique, restaurer une nouvelle envie d'apprendre nécessite d'autres méthodes, d'autres démarches que celles mises en œuvre à l'école. Seules des situations en lien avec la pratique professionnelle peuvent engendrer cette motivation pour entrer de nouveau dans l'apprentissage des compétences de base en français et en mathématiques.

*En effet, le groupe postule que:*

- les situations professionnelles font prendre conscience au jeune de la nécessité de maîtriser les compétences de base en français et en mathématiques ;
- cette prise de conscience engendre une motivation qui facilite l'entrée dans les apprentissages instrumentaux ;
- les apprentissages ainsi construits n'ont de sens que s'ils sont réinvestis dans la pratique professionnelle.

Dans cette optique, il a été décidé de s'inspirer des démarches mises en œuvre dans l'**Outil en main**. Ce dispositif qui s'adresse à des jeunes de 9 à 14 ans vise à la découverte, avec l'aide d'un professionnel, d'une part des gestes d'un métier manuel du patrimoine, d'autre part des connaissances de base indispensables à son exercice.

Il s'agit donc de transférer ce dispositif à des jeunes de 16 à 26 ans en proposant des modules de formation dans lesquels la pratique professionnelle nécessitera et/ou justifiera des moments d'apprentissage en français et mathématiques.

## **Un dispositif opérationnel dès la rentrée 2015**

Les actions pourront débuter lors de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2015. Les financements existent grâce au soutien des organismes professionnels (Fédération du bâtiment, Fondation du bâtiment, Outil en main...)

Une restructuration des locaux du CFA va permettre de créer un espace dédié pour le fonctionnement de ce dispositif.

Par ailleurs des professionnels bénévoles sont prêts à assurer l'encadrement des modules.

Les actions fonctionneront selon le schéma suivant pour 10 stagiaires:

- Les ateliers de pratique professionnelle concerneront 5 métiers du bâtiment.
- Chaque poste de travail défini regroupera 2 jeunes pour 1 professionnel afin d'assurer un encadrement de type compagnonnage seul susceptible de restaurer la confiance en soi ; un formateur d'enseignement général sera à la disposition des 5 groupes pour des interventions ponctuelles en appui de celles du professionnel ;
- 2 demi-journées hebdomadaires de formation seront prévues ;
- Les formateurs procéderont à une évaluation régulière des jeunes afin d'ajuster les contenus aux besoins et de déterminer la durée des modules.

Le suivi global du dispositif sera assuré par le **groupe de pilotage** (AMOPA, ANLCI Rhône-Alpes, Mission locale, CFA, Centre local de ressources illettrisme...) auquel seront naturellement associés les **formateurs** intervenant dans les modules.